

5 à 7 pour tout savoir sur le CECB

Aux membres de l'USPI Valais et de la CIV

Savez-vous que :

- depuis 2017, dans toute la Suisse, il faut produire un CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour obtenir une aide à la rénovation supérieure à 10 000 francs
- dans des cantons comme Vaud et Fribourg par exemple, le CECB est désormais obligatoire en cas de transaction immobilière. Chez nous aussi, demain ?

Pour faire le point sur ce sujet d'actualité, l'USPI Valais, en collaboration avec la CIV, vous invite à un

5 à 7 consacré au CECB

mardi 28 novembre à 17h00 à la Clinique romande de réadaptation à Sion

(Espace Congrès et Séminaires).

Intervenants : M. Guy Jacquemet, du Service de l'énergie de l'Etat du Valais, et M. Christophe Tosi, directeur de la société Isotosi SA (spécialisée notamment dans les questions d'isolation) et expert CECB+.

Thèmes abordés : qu'est-ce que le CECB ? différence avec le CECB+ ? / les programmes cantonaux de subventions / comment faire une demande on line / conseils et informations pratiques.

Ce 5 à 7 se terminera par un moment de convivialité et de réseautage autour d'un apéritif.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion !

Inscriptions obligatoires par téléphone auprès du secrétariat de l'USPI Valais, par téléphone au 027 327 35 35, par fax au 027 327 35 36 ou par email, info@uspi-valais.ch. Merci d'indiquer votre nom et prénom ainsi que le nombre de participants.

Avec le soutien de :